

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID: 085-218501096-20240408-2024AVRDEL5-DE

## DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 2 avril 2024 Séance du Conseil Municipal : 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire, hormis pour la délibération 7 sous la présidence de M. Luc SOULARD.

Présents: Christophe HOGARD (sauf à la délibération 7) - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD (à partir de la délibération 6) - Karine LOIZEAU (sauf aux délibération 32 et 33) — Lilian BOSSARD - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés: Roger BRIAND donne pouvoir à Luc SOULARD

Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU

Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU jusqu'à la délibération 5

Marietta BOONEFAES donne pouvoir à Hélène CHENAIS Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Magali LOISEAU

Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD

Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice: 33

32 aux délibérations 7, 32 et 33

Nombre de conseillers présents : 26

25 aux délibérations 1 à 5, 7 et 32 à 33

Nombre de conseillers votants :

32

31 aux délibérations 7, 32 et 33

Secrétaire de séance : Steven BARTHELEMY

## 5- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION FRANC'SIX & CO

L'association Franc'six & Co a sollicité la Ville des Herbiers, en vue de l'organisation d'un festival de musique « a tche fest » les 5 et 6 juillet 2024, sur le site de l'Etenduère aux Herbiers.

Ce site étant dans le domaine public, il est nécessaire d'établir une convention de partenariat, afin de définir clairement les responsabilités de chacun.

Il est donc proposé d'approuver le principe de ce partenariat et ses modalités de mise en œuvre.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, administration Générale, Commerce et Centre-Ville du 27 mars 2024,

Vu le rapport de Stéphane RAYNAUD,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide d'approuver le partenariat entre la Ville et l'association Franc'six & Co à l'occasion de l'organisation du festival de musique « a tche fest »
- approuve le projet de convention de partenariat entre la Ville et l'association Franc'six & Co tel qu'annexé à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer cette convention.

Steven BARTHELEMY Secrétaire de séance

> 12 AVR. 2024 12 AVR. 2024

Transmis en Préfecture le : Publié électroniquement le :

Notifié le :

Pour copie conforme, Christophe HOGARD Maire